

Le 11 janvier 2010.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 11 janvier 2010, à 20 heures, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, France McSween, Nicole Côté, conseillères
Messieurs Pascal Paquette, Guy Hudon, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire Madame Diane Lefort

Est aussi présente Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière.

Mme Lefort ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour, en ajoutant quelques points demandés par les élus.

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté, avec les ajouts.

| | | | |
|-------------------|------------------|--------------|-----------------------|
| Nous avons reçu : | taxes d'accise | 36 420,00 \$ | dépôt direct |
| | Taxes | 9 185,29 | |
| | Circulaire | 33,80 | |
| | Photocopies | 12,10 | |
| | Amende | 600,00 | |
| | Recyc-Québec | 5 822,72 | retour récup. |
| | Mutation | 70,28 | |
| | Salle | 240,00 | |
| | Livre centenaire | 25,00 | |
| | Sécurité civile | 23 945,84 | décret pluies août 09 |

Marge de crédit disponible à la fin novembre 55 000 \$ sur 100 000 \$.
.....
..... décembre 90 000 \$ sur 100 000 \$.

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et de payer les factures suivantes, à partir d'une liste préparée par la secrétaire :

| | | | |
|-----------------------------|---------------------------------|--------------|----------|
| Essor Assurances | montant annuel | 11 000,00 \$ | |
| Alain Laviolette | courtier assurances | 500,00 | |
| Le Pro du CB | licence annuel incendie | 768,68 | |
| Aréo-Feu | ½ final appareils respiratoires | 9 041,29 | |
| Biblio. centrale de prêts | cotisation | 2 644,42 | |
| F.Q.M. | | 635,74 | |
| A.D.M.Q. | | 395,06 | |
| | assurance cautionnement | 164,00 | |
| Ass. chefs incendie | | 208,82 | |
| COMBEQ | | 287,83 | |
| Québec Municipal | communiqués internet | 152,38 | |
| Philippe Gosselin et ass. | caisses d'huile camion | 1 098,04 | |
| Marius Marcoux et Fils | rép. lumières de rues | 301,38 | |
| Brico Béton Vibré | rang 1 sud | 177,77 | |
| Robitaille équipement | couteaux charrue | 2 035,14 | |
| Rogers | | 32,80 | |
| Régie sanitaire des Hameaux | | 1 839,00 | |
| Ivic Télécom | c.c. | 69,16 | |
| | bureau | 178,11 | |
| Télébec | usine | 174,08 | |
| Buropro | encre + papeterie | 181,46 | |
| Coop. des Bois-Francis | garage | 463,28 | |
| | | caserne | 230,43 |
| | | diesel | 3 128,14 |
| Petite caisse | produits nettoyants c.c. | 15,78 | |

| | | |
|---------------------------|--------------------------------------|--------------|
| Diane Lefort | km | 54,00 |
| | appareil tél. bureau/c.c. | 56,43 |
| Réseau Mobilité Plus | | 87,31 |
| Garage A. Taschereau | essence | 45,00 |
| | réparation camion | 103,62 |
| Ministère des Finances | enrg. commission transports | 127,00 |
| Christiane Leblanc | | 1 933,15 |
| Ministère du revenu | oct. nov. déc. | 3 327,22 |
| Rec. Gén. canada | | 572,49 |
| Gilles Leblanc | c.c. déc. | 75,00 |
| Noël Côté | all. dép. cell. bureau | 290,00 |
| | formation + km | 317,50 |
| | permis feu 2009 | 75,00 |
| Mario St-Cyr | all. déplacement | 400,00 |
| | loc. mach. déc. | 500,00 |
| | km | 36,00 |
| Pierre Gauthier | Chesterville + St-Marthyrs km | 233,55 |
| Postes Canada | 400 timbres | 243,81 |
| Coop. Ham-Nord | quin. | 26,12 |
| Centre de l'auto | | 46,44 |
| F.Q.M. | transport panneaux | 66,97 |
| Aréna d'Asbestos | 3 joueurs hockey mineur | 412,50 |
| Laboratoire d'analyses SM | | 87,48 |
| Postes Canada | circulaires | 46,08 |
| Petite caisse | courrier enrg. + dossier ass. | 12,08 |
| Hydro Québec | éclairage public | 170,94 |
| SPAA | cotisation annuelle | 749,00 |
| Gesterra | journée N. Maurice | 682,52 |
| | décembre | 474,40 |
| Comité Récréatif NDH | subvention | 1 500,00 |
| Ministère du revenu | enrg. comité développement | 145,00 |
| Ministère des Finances | contr. aide victimes actes criminels | 100,00 |
| | | 48 729,40 \$ |

+ salaires des employés 2 546,20 \$

Monsieur Daniel Hudon voudrait monter un projet pour le compostage, on lui fait mention de prendre des renseignements auprès des différents ministères avant de trop s'engager.

Pour l'implantation des bacs bruns, on demande s'il y a un délai d'obligation dans le temps avec Gesterra, advenant le cas où la municipalité aurait une solution à long terme pour le compostage à la source.

Lumières à la patinoire : informer le responsable s'il peut ouvrir 1 lumière seulement afin d'éviter des coûts élevés d'électricité.

On parle de l'intérêt prioritaire de tous les membres du conseil municipal pour la sécurité incendie. On attend des nouvelles de Chesterville vers la mi-février concernant les ententes de desserte pour les municipalités et la tarification des véhicules en entraide, suivant le schéma de couverture de risques.

On parle d'une réparation de l'auto-pompe à prévoir en priorité.

Suivi Location Jenik inc. : considérant un vide dans la signalisation des zones de camionnage permises par rapport aux zones de sorties, la municipalité prend la décision de ne plus poursuivre la compagnie pour la facture de 3533,92 \$ de juillet 2009, concernant un bris de chemin au rang 10.

Suivi internet en milieu rural : concernant le conflit qui nous oppose à Gabsky Communication, concernant les installations prévues et qui n'ont pas toutes été faites, on

prendra l'avis d'un avocat avant de poursuivre nos démarches, principalement quant aux frais de retard de 1 000 \$ par jour à compter du mois de novembre 2009. Concernant la facture à payer pour les clients branchés, on attend l'avis de l'avocat.

01-01-10 ENGAGEMENT D'UN AVOCAT

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire appel à Me Jean Gagné, de la firme Gagné, Bélanger de Victoriaville, afin de pouvoir recourir à ses services en cas de besoin. Lui demander un prix pour des services de première ligne et tout autre honoraire professionnel en droit municipal.

Suivi sablière Jocelyn Drouin : la CPTAQ attend la signature de la municipalité, mais on a d'autres vérifications à faire, concernant le schéma d'aménagement, la circulation accrue dans le village, la charge sur le pont du 1^{er} rang sud, la jurisprudence, etc. On peut lui demander une autre rencontre également afin de préciser des faits.

Règlement numéro 317, pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2010 et les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations.

ATTENDU que pour la bonne marche de son administration financière, le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham doit imposer une taxe foncière générale, des taxes de compensations pour les services rendus aux contribuables, ou autres taxes spéciales;

ATTENDU que le présent règlement s'applique aux propriétaires d'immeubles imposables de tout le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

ATTENDU le contenu de l'article 262 de la Loi sur la fiscalité municipale.

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné par M. Guy Hudon le 7 décembre 2009.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme France McSween

Secondé par Mme Nicole Côté

Et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 317 soit adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année 2010.

ARTICLE 3

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité (incluant les exploitations agricoles enregistrées), à un taux de 1,00 \$ par cent dollars (100,00 \$) d'évaluation, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 4

Une taxe spéciale pour la voirie est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité (incluant les exploitations agricoles enregistrées), à un taux de 0,14 \$ par cent dollars (100,00 \$) d'évaluation, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

Une taxe spéciale pour la Sûreté du Québec est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité (incluant les exploita-

tions agricoles enregistrées), à un taux de 0,14 \$ du cent dollars (100,00 \$) d'évaluation, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 5

Afin de pourvoir en tout ou en partie au paiement des dépenses liées à la gestion des matières résiduelles, soit la collecte et le transport, il est imposé et sera prélevé du propriétaire de chaque unité de logement, maison, chalet, commerce, une compensation de 92 \$; pour l'élimination ou le traitement des résidus solides, ou toutes autres dépenses reliées à la gestion des matières résiduelles, il est imposé et sera prélevé du propriétaire de chaque unité de logement, maison, chalet, commerce, une compensation annuelle de 37 \$, que ces services soient utilisés ou non.

ARTICLE 6

Aux fins de financer le service d'aqueduc, il est imposé et sera prélevé du propriétaire de chaque unité de logement, maison, chalet, commerce situé sur le réseau d'aqueduc municipal une compensation annuelle de 105 \$.

ARTICLE 7

Aux fins de financer le règlement d'emprunt numéro 276, modifié par le numéro 293, il est imposé et sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le réseau d'aqueduc municipal, une compensation de 273,18 \$.

ARTICLE 8

Aux fins de financer le règlement numéro 303, pour rembourser le fonds général de l'excédent des coûts des règlements numéro 276 et 293, il est imposé et sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le réseau d'aqueduc municipal, une compensation de 60,70 \$.

ARTICLE 9

Les taxes municipales devront être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte le total est égal ou supérieur à trois cents dollars (300,00 \$), elles pourront être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en quatre versements égaux, tel qu'établi sur le compte de taxes.

ARTICLE 10

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le trentième (30^e) jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement devient exigible le 1^{er} mai 2010, le troisième versement le 2 juillet 2010, et le quatrième versement le 1^{er} octobre 2010.

ARTICLE 11

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est exigible, avec les intérêts retard pour ce versement.

ARTICLE 12

Les modalités de paiement établies au présent règlement s'appliquent également aux autres taxes ou compensations municipales perçues par la municipalité, ainsi qu'aux suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation.

ARTICLE 13

A compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 18%.

ARTICLE 14

Le présent règlement abroge tout règlement antérieur.

ARTICLE 15

Le présent règlement entrera en vigueur lors de sa publication conformément à la loi.

Adopté après lecture faite ce 11 janvier 2010.

Diane Lefort, maire

Christiane Leblanc, g.m.a.
directrice générale et
secrétaire trésorière

02-01-10 ENTENTE DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de signer l'entente de travail de la directrice générale et secrétaire trésorière, tel que discuté au budget, avec une augmentation de la semaine de travail de 4 heures, soit en avant-midi jusqu'à midi au lieu de 1 h, 4 jours par semaine.

Remerciements du comité du Noël des enfants pour la journée du 13 décembre 2009.

M. Jean-Luc Lavigne a remis à la rencontre de préparation du budget sa déclaration des intérêts financiers.

03-01-10 RACCORDEMENT SERVICE RADIO POMPIER

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à Chesterville des précisions sur ce qu'ils veulent faire concernant un possible raccordement à notre antenne de communication radio pour le service incendie. Est-ce qu'ils veulent installer une nouvelle antenne, ou payer la moitié des coûts annuels pour la licence avec le Pro du CB, etc. On demande une réponse écrite au plus tôt.

04-01-10 POLITIQUE FAMILIALE

La municipalité s'engage à poursuivre et à terminer la Politique familiale ainsi que la démarche municipalité amie des aînés et de la déposer auprès du ministère de la Famille et des Aînés sans quoi la municipalité s'engage à rembourser la Corporation de développement économique des Bois-Francs (CDEBF (CLD)) de toutes sommes encourues par la CDEBF (CLD) pour la municipalité jusqu'à concurrence de l'aide financière de 24 000 \$ reçue du ministère de la Famille et des Aînés.

La CDEBF (CLD) s'engage à fournir une ressource pour l'élaboration de la Politique familiale, de superviser et de soutenir celle-ci dans le but d'offrir à la municipalité un résultat maximal tel qu'il est décrit dans le protocole d'entente signé entre la municipalité de Notre-Dame-de-Ham et la CDEBF (CLD).

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité, que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham donne en gestion à la Corporation de développement économique des Bois-Francs (CDEBF (CLD)) la somme de 24 000 \$ reçue du ministère de la Famille et des Aînés, pour assurer la mise en commun des ressources humaines et financières dans le but d'élaborer une politique familiale et la démarche Municipalité amie des aînés.

Il est unanimement résolu de mandater Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, pour signer tout document relatif à la gestion financière du programme de soutien aux politiques familiales.

05-01-10 Demande d'aide financière dans le Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés

- Considérant que la municipalité a déjà déposé une demande dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;
- Considérant l'intégration par le ministère de la Famille et des Aînés de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) à l'intérieur du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés;
- Considérant que la municipalité souhaite réaliser la démarche MADA simultanément à l'élaboration de sa politique familiale municipale;

En conséquence, il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- D'autoriser Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière à compléter la demande de soutien financier au montant de 24 000 \$ dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés en déposant au ministère de la Famille et des Aînés les prévisions budgétaires ajustées liées à la réalisation de la démarche MADA.
- D'autoriser Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministère et la municipalité pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé.

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat d'un nouvel appareil téléphonique sans fil pour le centre communautaire et le bureau de Madame Lefort, le même numéro pouvant servir pour les deux, sans déranger la ligne principale et le fax du bureau municipal.

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer M. Benoit Couture de Direction Mode que la municipalité lui offre un montant de 50 \$ pour le droit de passage dans sa cour vers l'arrière du garage municipal où se trouve le réservoir de diesel de la municipalité, jusqu'au mois de juin 2010. Après cette date, il pourrait être déplacé.

06-01-10 RECENSEMENT TÉLÉPHONIQUE SPAA

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de Mme Marie-Josée Roy de la SPAA de Victoriaville, afin d'effectuer un recensement téléphonique dans la municipalité pour informer les gens sur ce service. Lui fournir une liste de numéro de téléphone des résidents.

Confection d'un site internet : retour autre conseil.

Mme Johanne Allard demande qu'il n'y ait pas d'autre inscription pour des nouveaux cours pour les pompiers, en attendant les développements avec le schéma. M. Côté répond qu'il n'y a rien de prévu avant 2011 pour l'instant.

Rencontre Sûreté du Québec à Trois-Rivières : s'il y a des élus intéressés, on pourra s'inscrire personnellement et s'arranger pour le transport également.

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la subvention de 1 500 \$ au comité récréatif pour l'entretien de la patinoire.

M. Pascal Paquette fait mention qu'on fera l'entretien du souffleur pour la patinoire.

On parle de faire signer une entente pour les locations de salle, avec dépôt.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mme Diane Lefort puisse s'inscrire à un cours de la FQM sur le mariage civil, au coût de 150 \$.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme France McSween et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire le transfert de fonds suivant :

- Appareils respiratoires au poste achat vêtement, accessoires incendie

07-01-10 REDDITION DE COMPTE, PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL, COMPENSATION DE BASE

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 93 657 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009 ;

ATTENDU que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes ;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Mme France McSween, appuyée par M. Guy Hudon, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'envoyer une lettre enregistrée à Mme Hélène Grenier, que d'ici le 1^{er} mai 2010, elle devra faire le ménage sur son terrain, sinon des procédures judiciaires pourraient être entreprises. Dès maintenant, on lui demande de ne plus accumuler d'appareils ménagers et autres objets divers.

Demandes de dons de différents organismes extérieurs à la municipalité, on refuse pour cette année.

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer un montant de 145 \$ au ministère du Revenu, pour l'enregistrement de la charte du Comité de développement de la municipalité.

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription et le déplacement de la directrice générale pour une journée dédiée aux indicateurs de gestion, jeudi le 28 janvier, au coût de 145 \$, si la directrice générale de Sts-Marthys y va également.

08-01-10 VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244-73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

ATTENDU QUE la municipalité désire que les sommes perçues soient transférées à son centre 9-1-1 dès que possible;

Il est proposé par Mme France McSween, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser en date du 1^{er} mars 2010 à CAUCA (*Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches*) dont le siège social est situé au 485 boulevard Renault, Beauceville (Québec) G5X 3P5 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

Le maire par sa signature du présent document est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Diane Lefort

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (21 h 50).

Accepter sur proposition de Mme Johanne Allard
Seconder par M. Guy Hudon

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Diane Lefort, maire

Christiane Leblanc, g.m.a.
Directrice générale et
Secrétaire trésorière

